

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 25 mars 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	20	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 25 mars à 18h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Plailly, sous la présidence de Monsieur Alain SABATIER, Vice-Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 19/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 19/03/2025.

Présents : M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. VARON Bernard, M. MANSOUX Michel, M. NIRO Eric, M. FABRE Jacques, M. FALLOT Frédéric, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, Mme ODELIN. Annick, M. BRICHE Etienne, M. BOGERS Jean-Pierre, M. BRAULT Michel, M. DULMET Yves M. WROBLEWSLI Didier,

Suppléants : M. BRAULT Michel (de M. KRIEQUER Claude), M. DULMET Yves (de M. FONTAINE Pascal) M. WROBLEWSLI Didier (de M. GUEDON Eric),

Excusés ayant donné procuration : M. GAY Jean-Paul à M. SABATIER Alain

Excusés : M. KRIEQUER Claude, M. FONTAINE Pascal M. WHYTE Julien,

Absents : M. DUPONT Bernard, M. THERRY Eric, M. GAUBOUR Jacques, M. SOLER Patrick, M. DUFLOS Jérémie, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUAFIA M'hamed, M. GUEDON Eric, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre, M. PINSON François

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud

A été nommé secrétaire : M. BOCQUET Jean-Charles

D2-03-2025

POLITIQUE DE SOBRIETE EN EAU POTABLE DU SIECCAO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SIECCAO ;

Vu le 12ème programme de l'AESN ;

Vu le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau de 2023 ;

Vu le plan de sobriété du SIECCAO annexé.

EXPOSE

Face aux tensions quantitatives d'ordre structurel sur la ressource en eau et pour répondre à l'enjeu de sobriété des usages, le Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau au niveau national de 2023 avait fixé 53 mesures visant à répondre à trois enjeux majeurs :

- Sobriété des usages ;

- Qualité de la ressource ;
- Disponibilité de la ressource.

Pour la mise en œuvre du volet « *sobriété des usages* », le plan avait fixé un objectif de réduction des prélèvements dans la ressource pour tous les acteurs.

Pour la mise en œuvre de ce plan, le Bassin Seine Normandie a établi, dans sa stratégie d'adaptation au changement climatique, une trajectoire de sobriété afin de réduire les pressions sur la ressource et garantir l'ensemble des usages sur son territoire. Cette stratégie cible une diminution de 14% des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable entre 2019 et 2030.

Si les actions menées par le SIECCAO en termes d'amélioration de la performance de son réseau d'eau potable permettent déjà, depuis 2019, de limiter considérablement les prélèvements dans la ressource, il reste que les efforts doivent être poursuivis, et structurés dans le cadre d'un plan d'action global.

Plus encore, la formalisation d'une démarche de sobriété visant la réduction des prélèvements devient une condition d'accès aux aides pour les travaux d'amélioration des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

Le SIECCAO a ainsi élaboré son plan d'action annexé à la présente délibération.

Ce plan s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : Diminution des volumes de process de l'usine du SIECCAO ;
- Axe 2 : Entretien et modernisation du patrimoine ;
- Axe 3 : Amélioration des comptages ;
- Axe 4 : Amélioration de la connaissance des pratiques et actions à l'égard des usagers du service.

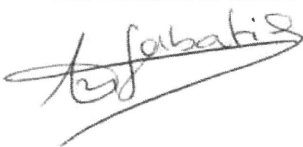
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de sobriété hydrique du SIECCAO ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 26/03/2025

Monsieur Alain SABATIER,
Vice-Président du SIECCAO



Monsieur Jean-Charles BOCQUET,
Secrétaire de séance

